Envoyé en préfecture le 30/09/2026
Reçu en préfecture le 30/09/2026
Publié le
ID : 022-212203798-20260928-09_28092026-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE TRÉVOU-TRÉGUIGNEC

SÉANCE DU LUNDI 28 SEPTEMBRE 2026 À 18H30

Nombre de Conseillers en exercice :	19
Date de convocation :	22/09/2026
Nombre de Conseillers présents :	18
Date d'affichage :	22/09/2026
Nombre de pouvoirs :	01
Nombre d'absents :	00

L'an deux mil vingt-six, le 28 septembre à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de TRÉVOU-TRÉGUIGNEC, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de la Mairie, sous la présidence de M. ADAM Pierre, Maire.

Présents : M. ADAM Pierre, Maire, M. BODSON Jean – M. DERRIEN Dominique – Mme SAUVEE Julie – Mme TINGAUD Amélie (Adjoints) – M. BERTHON Jean-Denis - Mme BROUDIC Camille - Mme DAVID Marie-Josée – M. LAILLON Jean-Claude M. LE DAMANY Philippe - M. MERCIER Xavier (Conseillers délégués) – M. BALCOU Vincent – M. LAMARRE Michaël — Mme LE PAPE Patricia – M. LE RALLEC Erwan – Mme OLIER Jocelyne – Mme MOREL Linda - Mme WITTERSHEIM Anne-Sophie (Conseillers Municipaux).

Absent-Excusé :

Procurations : Mme MARTIN Chloé donne pouvoir à Mme MOREL Linda

Secrétaire de séance : Mme SAUVEE Julie

DÉLIBÉRATION n° 2026.28.09* 09

Objet : Administration : Rétrocession du matériel informatique obsolète à l'association MIT

Monsieur Jean-Claude LAILLON présente l'association MIT dans ses activités régulières et reconnues par les habitants dans le développement de l'usage du numérique. Il dresse l'inventaire du matériel informatique acquis par la commune dès 2011, aujourd'hui rendu obsolète :

- 7 postes informatiques ;
- 1 imprimante Laser ;
- 1 réseau Internet haut débit version pro (matériel associé) ;
- Logiciels standards et leurs mises à jour ;
- 1 disque dur de 1 téraoctet ;
- Antivirus installés sur chaque poste informatique ;
- 1 onduleur de protection ;
- 1 vidéoprojecteur ;
- 1 écran électrique ;

Vu la convention d'utilisation de la salle multimédia de Trévou-Tréguignec, en date du 9 février 2011, entre la commune Trévou-Tréguignec et l'association MIT, définissant les rôles et missions de chacun ;

Considérant l'obligation pour la commune de renouveler le matériel informatique sur une base d'environ 5 ans ;

Considérant l'obsolescence du matériel informatique non renouvelé ;

Considérant l'association MIT investie dans la gestion courante, l'animation et l'administration des équipements mis à sa disposition ;

Envoyé en préfecture le 30/09/2026
Reçu en préfecture le 30/09/2026
Publié le
ID : 022-212203798-20260928-09_28092026-DE

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des présents

- **DECIDE** de céder le matériel informatique obsolète à l'association MIT

FAIT ET DELIBERE A LA DATE CI-DESSOUS

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission

Le Maire
ADAM Pierre

La Secrétaire
SAUVEE Julie

Le : 30/09/2026

MAIRIE DE TREVOU-TREGUIGNEC (Côtes d'Armor)